



## Lignes directrices pour les familles utilisant Dundonald Hall

Afin de garantir la sécurité de tous les usagers, les familles qui utilisent les installations doivent accepter les directives suivantes :

1. Tous les enfants de moins de 12 ans doivent être placés sous la surveillance directe d'un tuteur âgé de 14 ans ou plus lorsqu'ils se trouvent dans l'établissement. La surveillance directe exige que les petits enfants soient à portée de main et que tous les enfants soient visibles par le tuteur à tout moment, quelle que soit l'activité. Les adultes peuvent utiliser une cabine de fitness (petit espace d'entraînement réservé aux parents dans une salle de sport) ou des installations identifiées comme adaptées aux parents pour s'entraîner tout en surveillant les enfants. La surveillance directe pendant une activité physique partagée, comme le sport, permet de s'assurer que les enfants restent dans l'aire de jeu.
2. Les jeunes enfants ne doivent pas traverser la voie sans être accompagnés d'un parent. Ils doivent la considérer comme un passage à niveau et regarder des deux côtés pour s'assurer que la voie est libre avant de s'engager.
3. Les enfants ne sont pas autorisés à pénétrer dans les coins d'entraînement physique du Field House, sur le mur d'escalade ou sur les machines cardio dans le Field House. **Les enfants de moins de 13 ans ne sont en aucun cas autorisés dans la salle de musculation et la salle de cardio.**
4. Il y a deux postes d'entraînement réservés aux parents, situés dans le coin arrière de la salle de sport. Les parents qui utilisent ces stations doivent suivre les directives qui y sont affichées afin de s'assurer que les protocoles de sécurité sont respectés.
5. Les enfants et les parents sont invités à utiliser les trois terrains de sport de la salle de sport et le gymnase pour pratiquer une activité physique si l'endroit n'est pas déjà occupé. Le matériel de sport peut être emprunté à la réception.
6. L'utilisation de la piste est autorisée pour les enfants sous la surveillance directe d'un parent. Ils doivent rester dans un seul couloir, suivre le sens de la marche de la journée et rester sur les couloirs extérieurs uniquement. Ils ne doivent à aucun moment gêner ou interférer d'autres personnes sur la piste.
7. Les enfants ne sont pas autorisés à utiliser des appareils de musculation, y compris des haltères, des kettlebells ou des medecine balls.
8. La nourriture **n'est** jamais autorisée dans le bâtiment.
9. L'utilisation de poussettes sur la piste est autorisée si les roues sont exemptes de saletés et de débris extérieurs. Les poussettes ne sont pas autorisées dans la salle de musculation, la salle cardio, les coins d'entraînement de la salle de sport et le mur d'escalade. Les poussettes d'intérieur sont disponibles à la réception.



## Lignes directrices pour les jeunes utilisant le Dundonald Hall

Afin de garantir la sécurité de tous les usagers, les jeunes qui utilisent les installations doivent accepter directives suivantes :

1. Dundonald Hall définit un jeune comme toute personne âgée de 12 à 17 ans.
2. Les jeunes peuvent accéder au Dundonald Hall sans l'aide d'un parent s'ils sont âgés de 12 ou plus et s'ils possèdent une carte PSP avec leur photo et leur date de naissance.
3. Les jeunes de 12 ans et plus qui n'ont pas de plan PSP doivent s'inscrire et laisser nom et le numéro de contact d'un parent et payer un droit d'entrée. Le droit d'entrée pour les jeunes ne donne accès qu'aux aires de sport et aux activités adaptées à l'âge, le cas échéant.
4. Dans l'enceinte de l'établissement, les jeunes peuvent emprunter des équipements sportifs et accéder sols sportifs du Field House et au gymnase. Aucune nourriture n'est autorisée dans les aires de jeu.
5. **Les jeunes âgés de 13 à 14 ans** ne peuvent participer à des séances d'entraînement physique ou de musculation dans la salle de musculation, la salle de cardio ou le foyer, que sous la surveillance permanente d'un adulte âgé de 18 ans ou plus.
6. **Les jeunes âgés de 15 à 17 ans** qui ont suivi le programme d'orientation sur le conditionnement physique des jeunes de la SMFC sont autorisés à s'entraîner dans la salle de musculation et la salle d'entraînement cardiovasculaire sans la présence d'un parent<sup>1</sup>. Ces jeunes peuvent également avoir accès à l'équipement cardio, aux boîtes plyo, aux BOSU, aux ballons médicinaux, aux ballons slam et aux bandes, et s'entraîner dans une maison de campagne ou une bulle. **Les jeunes doivent présenter la preuve qu'ils ont suivi le cours pour accéder à la zone d'entraînement. Ils ont toujours besoin d'un adulte pour superviser tout entraînement physique dans les coins de levage de la salle de sport (plates-formes).**
7. **Les jeunes de 15 à 17 ans qui n'ont pas suivi le cours d'orientation sur le conditionnement physique des jeunes de la SMFC** par l'intermédiaire des loisirs communautaires ne peuvent accéder aux zones d'entraînement physique que sous la surveillance constante d'un parent/tuteur 18 ans ou plus, jusqu'à ce qu'ils puissent participer à un cours d'orientation.
8. Les jeunes non surveillés ne sont pas autorisés à accéder au mur d'escalade<sup>2</sup>, ni à aucun des coins d'entraînement physique du Field House. Dans le Field House, les jeunes ne sont pas autorisés à utiliser des haltères, des haltères de table, des kettlebells ou tout autre équipement dans les coins de levage sans la présence d'un tuteur âgé de 18 ans ou plus qui les supervise directement.

1.5590-0 (NRYSM/CFPSA) Déclaration de politique générale - Accès des jeunes aux installations d'entraînement physique.

2. Les jeunes membres du club d'escalade en salle peuvent utiliser le mur pendant les heures d'ouverture du club, sous la supervision de ce dernier.